



Protection des populations » Végociations pour la Paix

La solution existe : un État palestinien viable, de plein exercice, vivant aux côtés d'Israël, sur les frontières de 1967

Après des mois de blocus, une intervention militaire aérienne et des bombardements depuis le 27 décembre, la bande de Gaza est maintenant de nouveau victime d'une invasion terrestre de l'armée israélienne. Cet acharnement de la $5^{\text{ème}}$ puissance militaire du monde sur 1 million et demi de palestiniens vivants sur une petite bande de terre n'est ni admissible ni justifiable.

Le Mouvement de la Paix demande l'arrêt immédiat des hostilités à Gaza. Il condamne avec la plus grande fermeté les bombardements meurtriers de l'armée israélienne et les exactions dont sont massivement victimes des centaines d'innocents. Les tirs de roquettes du Hamas doivent également cesser.

Il manifeste sa solidarité aux victimes de ces violences et à leurs familles, et demande l'instauration d'une force internationale de protection des populations civiles. Des opérations humanitaires sont urgentes pour sauver la population.



Une nouvelle étape est franchie

L'intervention militaire israélienne vient aujourd'hui s'ajouter à la tragédie vécue par la population gazaouie depuis plusieurs mois.

Dévoyant l'aspiration légitime des Israéliens à vivre en sécurité, l'armée de l'État d'Israël prétend procéder à des « bombardements ciblés pour traquer les terroristes palestiniens ». Ces arguments fallacieux ne tiennent pas. Les bombardements ciblés : cela n'existe pas ! Pas plus que la guerre propre.

Avec des centaines de victimes civiles palestiniennes et une situation humanitaire très grave, c'est une nouvelle étape qui est franchie dans la destruction de la bande de Gaza. Le choix du tout militaire, privilégié une fois encore par l'État d'Israël, ne peut être une solution pour assurer la sécurité des Israéliens. C'est une impasse criminelle qui ne peut pas répondre à l'inquiétude des habitants des villes proches de la bande de Gaza, cibles des tirs de roquettes. Le gouvernement israélien choisit la politique du pire et prend la responsabilité d'un recul des perspectives d'un règlement négocié du conflit.

Pour le droit à l'information

Le Mouvement de la Paix demande le respect du droit des journalistes à circuler librement dans la bande de Gaza pour informer de la réalité du conflit.

Des alertes ignorées

Dès le mois d'août, les organismes de l'Onu prédisaient le pire. Des médecins palestiniens alertent depuis plusieurs mois. En ne prenant pas en compte les alertes de ces organismes de terrains comme l'UNRWA*, les principaux gouvernements du monde ont laissé arriver le pire.

Oui le terrorisme est un fléau

La civilisation humaine doit se débarrasser du terrorisme. Mais à qui fera-t-on croire qu'il peut être combattu par une intervention militaire ? A qui fera-t-on croire que la centaine d'enfants décédés sous les bombes ces derniers jours sont des terroristes ?

Les habitants de Gaza sont pris en otage

En refusant de dialoguer avec le Hamas, en maintenant un blocus criminel, en permettant à Israël de bafouer toutes les règles internationales, en tolérant la colonisation, les gouvernements des grandes puissances ont créé les conditions d'une confrontation entretenue par les extrémistes de tous bords.

La solution au Proche-Orient paraît compliquée ?

Oui, la situation restera compliquée et sans solution, tant que la force, le militarisme et la violence resteront la priorité des protagonistes.

Non, la solution existera et deviendra simple, lorsque la volonté d'appliquer le droit et la justice seront la priorité de tous les acteurs au Proche-Orient.

Ce conflit est une affaire de justice et de droit international ; il n'est en France ni une affaire de communautarisme, ni de religion. Tout ce qui ferait glisser l'action vers autre chose qu'une solution politique jouerait contre la Paix.

Il n'y a aucune solution militaire

Le Mouvement de la Paix réaffirme qu'il n'y a pas de solution militaire, ni au Proche-Orient, ni ailleurs ; pas plus aujourd'hui qu'hier. Pour construire la Paix, la population de Gaza doit avoir un autre avenir que les ruines, l'absence de nourriture, d'électricité, de médicaments, ..., et des conditions de vie inhumaines.

Pour assurer la sécurité et une vie digne à tous les habitants de la région, les seules solutions sont l'arrêt immédiat de la guerre, la levée du blocus, la reprise du dialogue et des négociations pour un règlement du conflit sur la base des résolutions de l'Onu. Les Palestiniens doivent voir l'espoir de la création de leur État – prévu depuis 1948 - se concrétiser. La paix se construira dans la justice, le droit et le respect des engagements internationaux.

La possession par Israël de l'arme atomique renforce la dangerosité de la région. Plus que jamais la dénucléarisation du Proche et Moyen-Orient prévue depuis la révision de 1995 du Traité de non-prolifération nucléaire est d'actualité.

La solution est connue de tous : la création de l'État de Palestine

Depuis 60 ans qu'existe l'État d'Israël, il n'y a toujours pas d'État de Palestine. Si pendant longtemps des divergences profondes ont existé entre responsables palestiniens et israéliens, il existe aujourd'hui des interlocuteurs reconnus. Ils se prononcent pour une solution de deux États vivants côte à côte sur les frontières de 1967 avec Jérusalem comme double capitale, attesté par des résolutions de l'Onu. La plus grande injustice est l'inexistence de l'État de Palestine. Il doit voir le jour au plus vite.

Le Mouvement de la Paix apporte son soutien à tous les acteurs de paix en Israël et en Palestine qui agissent avec courage pour construire cet avenir commun.

La mobilisation des opinions pèse

L'ampleur des manifestations dans le monde et en France à l'initiative de nombreuses organisations dont le Mouvement de la Paix, montre l'inquiétude et l'indignation des populations. Par leur action les citoyens français ont amené le président de la République à se déplacer au Proche-Orient et à proposer des initiatives. Si la trêve quotidienne de 3h est un acquis important, ce n'est pas la fin de la guerre.

La résolution du conseil de sécurité du 8 janvier, demandant un cessez-le-feu, malgré l'abstention des Usa, doit être appliquée immédiatement.

Le gouvernement français, l'Union européenne et l'Onu peuvent agir

La France, l'Union européenne, l'Organisation des Nations unies doivent prendre des initiatives pour obtenir l'arrêt immédiat des opérations militaires à Gaza, la levée du blocus, la protection des populations civiles et l'organisation d'opérations humanitaires d'urgence pour sauver la population. L'impunité du gouvernement israélien qui, selon un rapport de la commission des Droits de l'homme de l'Onu, commet des manquements graves à ces droits n'est plus acceptable. L'Union européenne doit dénoncer les accords de coopération avec Israël dont l'application est soumise aux respects de ces Droits bafoués.

* UNRWA : organisme des Nations Unies pour les réfugiés

Le Mouvement de la Paix demande au gouvernement français :

- d'exercer des pressions sur le gouvernement d'Israël pour qu'il se conforme au droit international
- d'intervenir dans l'Union européenne pour suspendre les accords de coopération avec Israël tant que les Droits de l'Homme ne seront pas respectés
- de prendre des initiatives pour réunir une Conférence internationale sous l'égide de l'Onu afin d'aboutir à un règlement politique du conflit par la coexistence de deux États sur la base des résolutions de l'Onu

Écrivez au président de la République

Modèle de lettre sur www.mvtpaix.org

	Je souhaite recevoir des informations du Mouvement de la Paix	
	Je souhaite cotiser au Mouvement de la Paix	Le Monde a besoin de Paix ?
	□ Adhésion + abonnement au mensuel « Planète Paix » : $55 \in$	Le Mouvement de la paix a besoin de vous !
	$\hfill \Box$ Abonnement à « Planète Paix » seul : 30 €	
	☐ Adhésion seule : 25 €	a besom de vous.
	Je souhaite recevoir Infos-Paix la lettre électronique gratuite	
	Je contribue à l'action du Mouvement de la Paix par un don ouvra	nt droit à déduction de mes impôts (un reçu vous sera envoyé)
No	m :	om:
Adı	resse:	
Co	de postal :Ville :	
Co	aurrial ·	T 61